

Collectif Employeurs-Syndicats du secteur social et médico-social



A Saint-Martin-des-Champs, le 10/09/2024

Mesdames, Messieurs,
Les Parlementaires,

Le Collectif Associations-Syndicats de l'Économie Sociale et Solidaire en Bretagne s'est créé en juin 2020, afin de défendre un secteur social et médico-social basé sur des structures non-lucratives. Aujourd'hui, notre Collectif regroupe 61 organisations, les syndicats de salariés CFDT, CGT, SUD et FO, ainsi que des proches de personnes accompagnées par nos associations et fondations.

Par ce courrier, nous souhaitons attirer votre attention sur la crise sans précédent à laquelle nous faisons face.

Alors que les besoins en matière d'accompagnement ne cessent de croître, notre secteur est confronté à un double défi : un manque criant d'attractivité des métiers et un financement structurellement insuffisant.

Le rapport "Les métiers en 2030" de France Stratégie prévoit qu'en Bretagne, près de 10 000 emplois d'aides-soignants supplémentaires seront nécessaires d'ici 2030. Or, notre secteur fait face à un réel manque d'attractivité, principalement en raison de salaires trop faibles au regard de l'engagement et des contraintes professionnelles inhérentes à nos métiers. Cette situation est d'autant plus prégnante que nos rémunérations, à diplôme égal, sont inférieures à celles du secteur public, générant des inégalités injustifiables.

Il en est de même dans le secteur de l'Aide à Domicile où un rapport de la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques) de janvier 2023 prévoit un déficit de 12000 professionnels d'ici 2030.

Ces difficultés de recrutement remettent en cause la qualité de l'accompagnement apporté aux plus fragiles et donc notre capacité à assurer la mission d'intérêt général qui nous est confiée.

Si les mesures salariales prises ces dernières années vont dans le bon sens, les décalages de prises en charge par nos financeurs, cumulés à la non-prise en compte de l'évolution des taux de charges induits par ces augmentations impactent directement la situation financière de nos structures.

Par ailleurs, la revalorisation salariale des "exclus du Ségur", bien qu'attendue, risque de ne pas être entièrement compensée. En effet, à ce jour, il n'est pas prévu de financement public en dehors du secteur médico-social. Les conseils départementaux, quant à eux, font part de leur incapacité d'assurer ces financements. Ainsi, ce qui devrait être une très bonne nouvelle pour notre secteur génère de fortes craintes sur le financement d'associations et fondations, déjà en souffrance budgétaire.

C'est pourquoi, nous tenons à vous rappeler la nécessité de rendre ces dispositions opposables à nos financeurs, afin qu'ils en assurent la compensation intégrale.

Cette situation budgétaire est exacerbée par la forte inflation de ces dernières années qui n'a été prise en compte que très partiellement par nos financeurs.

En effet, l'évolution de nos dotations est restée très largement inférieure à l'inflation, comme en témoigne le taux directeur 2024 de l'ARS fixé à 1% pour le champ du handicap, alors que l'inflation projetée est de 2,5%. En 2023 il était de 2,53% pour une inflation de 5,7%.

Ainsi, nos ressources budgétaires s'amenuisent sous l'effet conjugué de l'inflation, de revalorisations salariales annoncées, mises en œuvre, mais non entièrement financées par les pouvoirs publics.

Aujourd'hui de nombreuses structures font face à des déficits structurels qui sont partiellement masqués par des crédits exceptionnels (CNR, reprises de déficits, ...) octroyés en fin d'année. Ce fonctionnement traduit un mode de gestion à court terme et ne permet plus à nos associations de se projeter sereinement.

Pour ce qui est du Domicile, la mise en œuvre en octobre 2021 de l'avenant 43, non compensé en totalité par l'Etat, a contribué à mettre bon nombre de structures en déficit et même si le département du Finistère est venu en soutien de ces structures par le biais de reprise partielle de déficit jusqu'en juillet 2023, la signature de nouveaux CPOM a instauré une « Contribution Additionnelle » de 3€ par heure d'intervention à la charge des bénéficiaires des plans d'Aide APA, qui devient la variable d'ajustement à la charge d'un public souvent en situation de précarité financière.

La crise actuelle témoigne du manque de reconnaissance envers notre secteur, ses professionnels, et l'action qu'il mène auprès de nos concitoyens les plus fragiles (Handicap, dépendance, protection de l'enfance, petite enfance, insertion).

Nous déplorons que notre secteur ne soit pas perçu comme un investissement social, mais uniquement sous le prisme de la dépense. Cependant, le secteur privé non lucratif de la santé et des solidarités représente plus de 5 % de l'emploi salarié régional avec près de 70 000 emplois non délocalisables qui contribuent à la vitalité du tissu économique.

Par ailleurs, au-delà de son rôle économique, notre secteur incarne et fait vivre au quotidien les valeurs de solidarité et de partage qui, au regard du contexte actuel, sont plus que jamais nécessaires pour la préservation du vivre ensemble.

Nous sommes aujourd'hui à l'heure des choix et la question soulevée est : **Souhaitons-nous préserver un secteur social et médico-social basé sur des structures associatives qui placent la primauté de l'être humain au cœur de leur action, indépendamment de toute logique lucrative et des dérives qui l'accompagnent ?**

Les acteurs du domicile réclament un fonds d'urgence à hauteur de 100 millions € pour les services non-lucratifs en difficulté. Une réforme structurelle et pérenne du financement du secteur est également une priorité.

Ainsi, alors que vous allez prochainement examiner le PLF et le PLFSS, nous vous invitons, dans le cadre de votre travail parlementaire, à nous représenter et à porter la voix de l'économie sociale et solidaire pour obtenir la garantie de moyens à la hauteur des enjeux. Nous attendons un engagement fort et concret de votre part pour nous assurer les moyens de poursuivre notre action auprès des personnes les plus vulnérables.

Aussi, nous souhaitons vous alerter sur la nécessité d'inscrire notre secteur dans une politique, de long terme, à même de répondre aux besoins sociaux de nos territoires pour les années à venir. Afin d'approfondir ces points, nous vous demandons de recevoir prochainement une délégation de notre Collectif.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Isabelle MELSCOET

Présidente de Don Bosco, pour l'ensemble du
Collectif

Copie à :

- Monsieur Alain ESPINASSE, Préfet du Finistère
- Monsieur Maël DE CALAN, Président du Conseil départemental du Finistère
- Madame Elise NOGUERA, Directrice générale de l'ARS Bretagne